

## Séance du 24 février et du 2 mars

Comptes administratifs adoptés et bâtiment communal à rénover

Les comptes de l'année 2020 ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.  
Budget assainissement : Fonctionnement 17 354 € en dépenses et 107 875 € en recettes ; investissement 18 973 € en dépenses et 26 569 € en recettes.

Budget général : Fonctionnement 134 138 € en dépenses et 329 421 € en recettes ; investissement 40 032 € en dépenses et 44 744 € en recettes.

Les comptes de gestion ont également été adoptés et les résultats affectés sur le budget 2021 : Assainissement 90 520 € en fonctionnement et 7596 € en investissement. Budget général 195 589 € en fonctionnement et 4712 € en investissement.

**Urbanisme** : Suite à l'analyse des critères et à l'offre des différents maîtres d'œuvre sollicités, c'est SOLIHA qui est retenu pour la rénovation et la restructuration du bâtiment communal sis route de la Motte. Il abritera des services au rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Pour ce projet, l'aide de l'Etat sera sollicité dans le cadre du plan de relance annoncé.

Au sein du Conseil Municipal, Marc Rollet assurera le suivi administratif du dossier et le suivi des travaux ; Patrice Deffeuille le suivi plus technique.

**Personnel** : Le Conseil Municipal décide de titulariser l'employé communal Pierre-Yves Rouillée, actuellement en CDD sur le poste de Coralie Mirousset qui a demandé une disponibilité.

**Réserve incendie** : Une réserve sera enterrée prochainement place de la Maréchale.

**Village internet** : La commune a reçu le label « Village internet 4 » au titre de l'année 2021.

**Tables et bancs** : Au parc des roses et dans le village, utiles le temps d'une pause ou d'un moment de convivialité, quelques tables et bancs seront remplacés.

**Dégradations matérielles** : Le Conseil municipal déplore plusieurs méfaits et notamment des mâts portant la signalétique fracturés ou arrachés. Deux dépôts de plainte sont en cours incluant également, pour d'autres raisons, l'arrachage d'un ralentisseur route de la Saône.